

BUREAU
 ROUBAIX - 69-VI, Grande-Rue, Tél. 27.23, 27.19 et 27.54.
 TOURCOING - 32, rue Carnot, Tél. 37.
 LILLE - 3, rue Faidherbe, Tél. 53.31.
 PARIS - 23, boulevard Poissonnière, Tél. Provenç. 77.84.
 MOUScron - 105, rue de la Station, Tél. 5.44.
ANCIENS DIRECTEURS:
 Jean Reboux
 Cyrille Reboux
 Madame Alfred Reboux

Journal de Roubaix

Quotidien de Roubaix Tourcoing et de la Région

C'est la publicité qui fait vendre!

Adressez-vous en personne à vos clients en faisant de la publicité dans les journaux!

BILLET PARISIEN

Que devient la réforme électorale ?

PARIS, 15 DÉCEMBRE (Minuit).
 La Chambre a abordé l'examen du budget qu'elle va poursuivre, sans désemparer, jusqu'au vote final. Grâce aux dispositions arrêtées par la conférence des présidents, on peut prévoir que la Chambre en aura fini avec la discussion budgétaire le jeudi 22 décembre dans la nuit, ou à l'aube du vendredi 23. En supposant que la Commission sénatoriale fasse toute diligence, comme on lui en prête l'intention, la Haute Assemblée pourrait aborder l'examen du budget en séance publique le lendemain de Noël; elle pourrait le terminer le 30 décembre au soir. Et dans la journée du 31, les deux assemblées auraient encore le temps de se mettre d'accord sur les divergences pouvant s'être produites entre les textes qu'elles auront votés.
 Pour que ce programme soit exécuté à la lettre, il faut évidemment que toute perte de temps soit soigneusement évitée. Si l'on passionne le débat, si l'on tolère les tentatives d'obstruction ou les manœuvres dilatoires, un douzième provisoire sera nécessaire. Mais le ministre des Finances tiendra la main à ce que ces embûches soient écartées. Le débat sera un débat budgétaire, rien de plus. Tous les problèmes politiques qui auraient pu se poser à l'occasion du budget feront donc l'objet d'un examen à part qui aura lieu en janvier. Ce n'est donc qu'en 1939 que M. Georges Bonnet pourra apporter à la Chambre des éclaircissements sur la politique internationale. Au demeurant, il ne pourrait redire aujourd'hui en séance publique ce qu'il a dit mercredi à la Commission des affaires étrangères.
 La réforme électorale est également ajournée et cet ajournement, s'il répond au désir secret de beaucoup de députés, n'en est pas moins fâcheux. Cette réforme vaudrait par elle-même en donnant de l'indépendance aux partis politiques, en prévenant par conséquent ces coalitions monstrueuses qui unissent des hommes d'ordre et des anarchistes, des patriotes et des internationalistes. Mais elle aurait encore une valeur symbolique, elle montrerait au monde qu'il y a quelque chose de changé en France; elle ferait passer un souffle d'air pur sur le parlement.
 L'urgence du vote budgétaire excuse le renvoi au mois prochain d'une réforme qui en conditionne beaucoup d'autres. Mais janvier viendra vite. Il faut que la Chambre soit prête à regarder ses responsabilités en face. Les petits intérêts électoraux doivent alors passer après l'intérêt national. La hantise de la réélection, la crainte de la dissolution ne doivent pas troubler la veille et le sommeil de nos parlementaires. Car s'il en était autrement, quelle que soit la bonne volonté de l'exécutif, la tâche serait rendue trop difficile par la mauvaise volonté du législatif.

René ROUSSEAU

— Le glorieux Bréguet Doran, qui avait été endommagé, au cours d'un atterrissage l'an dernier, ayant été remis en état et perfectionné, a repris ses vols mercredi, piloté par Maurice Claise.

Le nouveau ministre des Affaires étrangères de Hongrie...



(Ph. N.Y.T.)
 LE COMTE CZAKY

66 milliards... LA CHAMBRE a commencé la discussion du budget qui pourrait être terminée dans la nuit du 22 décembre

Les interpellations sur la politique générale et la question de la réforme électorale sont reportées à janvier

66.145.999.688 francs de recettes contre 66.121.084.745 francs de dépenses

ainsi s'établit le budget présenté par la Commission des finances

PARIS, 15 DÉCEMBRE. — M. Jammy-Schmidt, rapporteur général, fait distribuer aujourd'hui la partie de son rapport général consacré aux crédits du projet de budget de l'exercice 1939.
 A l'issue des travaux de la Commission des Finances, la balance entre les dépenses et les recettes s'établit ainsi qu'il suit : Recettes, 66.145.999.688 ; dépenses, 66.121.084.745, soit, un excédent des recettes sur les dépenses de 24 millions 914.943 fr.
 Le projet de budget du gouvernement faisait apparaître un excédent de recettes de 28 millions.
 Il ressort donc que les travaux de la Commission des Finances de la Chambre ont conservé l'équilibre du budget, malgré quelques modifications qui ont été apportées aux prévisions de dépenses et aux évaluations de recettes, notamment pour atténuer la contribution nationale, exceptionnelle de 2 % qui a été instituée par les décrets-lois du 12 novembre 1938.

M. ETTER nouveau président de la Confédération helvétique

Berne, 15 décembre. — L'Assemblée fédérale a nommé M. Etter, président de la Confédération par 151 voix sur 208 votants.
 M. Pilet Golaz a été élu vice-président de la Confédération, par 99 voix.
 Enfin M. Robert Fazy a été élu président du Tribunal fédéral pour les années 1939 et 1940.



(Ph. Franco-Press.)
 M. PHILIPPE ETTER

DRAME DE LA MER

Sauvera-t-on le gardien du phare d'Eddystone et ses compagnons ?

Deux marins ont réussi à prendre pied sur le rocher mais ils y sont à leur tour isolés avec ses occupants

Londres, 15 décembre. — Deux membres de l'équipage du bateau de sauvetage « Satellite » qui, depuis une semaine, tente vainement d'atteindre le phare d'Eddystone, au large de Plymouth, sont maintenant isolés dans le phare avec le gardien-chef, qui est gravement malade, et ses deux compagnons.
 Par une mer démontée, le « Satellite » a, en effet, de nouveau tenté, mercredi soir, de recueillir le gardien-chef.
 Deux matelots réussirent à s'accrocher aux rochers au pied du phare et à amarrer le bateau; mais, au moment où ils se préparaient à le rejoindre, une vague gigantesque brisa les amarres et rejeta le bateau loin du phare. Les deux matelots durent être abandonnés sur les rochers, d'où ils purent, non sans mal, gagner l'intérieur du phare.

66 milliards...

LA CHAMBRE a commencé la discussion du budget

Les interpellations sur la politique générale et la question de la réforme électorale sont reportées à janvier

66.145.999.688 francs de recettes contre 66.121.084.745 francs de dépenses

ainsi s'établit le budget présenté par la Commission des finances

PARIS, 15 DÉCEMBRE. — M. Jammy-Schmidt, rapporteur général, fait distribuer aujourd'hui la partie de son rapport général consacré aux crédits du projet de budget de l'exercice 1939.
 A l'issue des travaux de la Commission des Finances, la balance entre les dépenses et les recettes s'établit ainsi qu'il suit : Recettes, 66.145.999.688 ; dépenses, 66.121.084.745, soit, un excédent des recettes sur les dépenses de 24 millions 914.943 fr.
 Le projet de budget du gouvernement faisait apparaître un excédent de recettes de 28 millions.
 Il ressort donc que les travaux de la Commission des Finances de la Chambre ont conservé l'équilibre du budget, malgré quelques modifications qui ont été apportées aux prévisions de dépenses et aux évaluations de recettes, notamment pour atténuer la contribution nationale, exceptionnelle de 2 % qui a été instituée par les décrets-lois du 12 novembre 1938.

LE SÉNAT adopte les conventions franco-suisse et franco-siamoise

Paris, 15 décembre. — La séance est ouverte à 15 h. 05 sous la présidence de M. Jules Jeanneney.
 La protection de l'économie nationale contre « les monopoles étrangers de fait »
 L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi adoptée par la Chambre tendant à assurer la protection de l'économie nationale contre l'institution de monopoles étrangers de fait.
 M. Lafas, rapporteur, fait observer que le vote de cette proposition permettra de mettre fin aux agissements d'une société étrangère fournissant des machines aux fabriques françaises de chaussures et qui, dit-il, par les contrats qu'elle impose exerce un véritable monopole de fait.
 M. Jean Bosc, rapporteur de la commission du commerce, propose le renvoi à la semaine prochaine.
 Après une intervention de M. Pierre Chaumié, auteur d'une proposition de loi ayant un objet analogue, le renvoi de la discussion à jeudi prochain est décidé.

Les conventions franco-suisse et franco-siamoises sont adoptées

Le Sénat aborde la discussion du projet de loi voté par la Chambre portant approbation de la convention franco-suisse signée à Paris, le 13 octobre 1937, en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts directs.
 Après avis favorables de MM. Abel Gardey et Charles Dumont, le projet est adopté à mains levées à l'unanimité.
 Le Sénat adopte ensuite à l'unanimité le projet de loi portant approbation du traité d'amitié de commerce et de navigation conclu à Bangkok, le 7 décembre 1937, entre la France et le Siam ainsi que du protocole signé le même jour.
 Le Sénat se renvoie à demain 15 h. pour la proclamation de la commission des finances qui vient d'être renouvelée conformément aux propositions des groupes.
 La séance est levée à 16 h. 45.
 — L'ambassadeur de France auprès du Vatican et M^{me} Charles Roux ont offert en l'honneur du cardinal Gerlier, archevêque de Lyon, un dîner auquel assistaient le cardinal Magliano et différents personnalités de la curie romaine.
 — Une nièce de M^{me} Curie M^{me} Hanka Szalay Szylarowa, journaliste, est décédée à Varsovie des suites d'une longue maladie.

A la séance des prix de vertu, la jeunesse ouvrière chrétienne a les honneurs de l'Académie française dans le beau rapport de M. André Bellessort

Paris, 15 décembre. — L'Académie française a tenu jeudi sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. André Bellessort.
 Le secrétaire perpétuel, M. Georges Goyau, présente d'abord le rapport sur les lauréats des concours littéraires. Il fait l'éloge du puissant romancier normand Jean de la Varende, Grand Prix du roman et de littérature. Il prononce ensuite l'éloge funèbre du poète bucolique Francis-Jammes, auteur des « Georgiques chrétiennes », etc.
 Trois mille francs sont attribués à M. Louis Marin, député, ancien ministre, pour l'œuvre d'éducation politique et sociale que poursuivent les trois volumes où il a recueilli d'éloquentes articles.
 « A son école, nous apprenons et mesurons, dit M. Goyau, l'étendue de nos devoirs envers cette cherscrite de nos bonnes volontés : la France.
 M. André Bellessort présente le rapport traditionnel sur les Prix de vertu.



M. ANDRÉ BELLESSORT prononce son discours. A sa gauche : M. GEORGES GOYAU (Lire la suite page 2.)

Lors de son voyage à Londres M. Albert Lebrun recevra une adresse de bienvenue contenue dans un coffret d'or

Londres, 15 décembre. — La Cour du Conseil municipal de la cité a décidé que, lors de leur visite à Londres au printemps prochain, M. et Mme Lebrun seront les hôtes à déjeuner du lord-maire et de la corporation de Londres. Une adresse de bienvenue, contenue dans un coffret d'or sera présentée au chef de l'Etat français.
 — Une nièce de M^{me} Curie M^{me} Hanka Szalay Szylarowa, journaliste, est décédée à Varsovie des suites d'une longue maladie.

L'avertissement de M. G. Bonnet et la déclaration de M. Chamberlain ont porté

« Nous pouvons être rassurés, l'Italie ne fera pas cette guerre »

ÉCRIT UN JOURNAL ANGLAIS



La dernière des revendications italiennes : LA VILLA MÉDICIS, qui abrite depuis 1801 à Rome, l'Académie d'art français. (Ph. N.Y.T.)

Londres, 15 décembre. — Le ferme avertissement donné mercredi à l'Italie par M. Georges Bonnet et la réaffirmation par lui de la déclaration de M. Yvon Delbos du 4 décembre 1936, assurant la Grande-Bretagne de l'aide immédiate de la France en cas d'agression non provoquée sont l'objet des manchettes des journaux anglais qui reproduisent également en bonne place la déclaration de M. Chamberlain au sujet de la Tunisie.
 Les trois aspects de l'entente franco-britannique ne sont cependant généralement pas encore commentés par la presse londonienne.
 Seuls, le « Daily Express », conservateur, et le « News Chronicle », libéral, en parlent dans leurs premiers articles. Le « Daily Express » écrit :
 « M. Chamberlain déclare qu'une attaque italienne contre la Tunisie constituerait une violation de l'accord par lequel l'Italie s'est engagée à respecter le « statu quo » en Méditerranée et causerait une grave inquiétude au gouvernement britannique » et le journal qui s'est fait l'avocat de la politique de l'isolement, ajoute :
 « Il est évident que ce serait pour nous une question très inquiétante. L'Italie a signé un pacte. Elle doit le respecter. Mais, comme, mercredi, M. Bonnet a nettement prévenu les Italiens que, même s'ils menaient de guerre, ils n'obtiendraient pas un pouce de terrain en Tunisie, en Corse ou à Djibouti, pas plus, du reste, qu'en aucun territoire colonial français, nous pouvons être d'ores et déjà rassurés : l'Italie ne fera pas une telle guerre.
 Le « News Chronicle » regrette que M. Chamberlain n'ait pas fait la déclaration dès le début de l'agitation italienne au sujet de la Tunisie, mais ajoute :
 « Pour tardive qu'elle soit, nous ne notons pas moins avec satisfaction cette indication que le premier ministre n'a pas oublié, au moins pour ce qui traitait des possessions françaises, le texte d'un accord si récemment ratifié. »

LES HOMMES D'ÉTAT ALLEMANDS AUSSI RÉFLÉCHISSENT...

« Ils ne songent pas seulement, dit M. Chamberlain, à nos armements, mais aussi à nos énormes ressources financières... »

Londres, 15 décembre. — Le premier ministre a fait allusion à l'Allemagne à un déjeuner offert par sir George Broadbridge à lord Bicester, à la Chambre des Communes.
 « Nous pouvons, a-t-il dit, tenir pour certain que, lorsque les hommes d'Etat allemands — je ne dis pas le peuple allemand — réfléchissent aux conséquences possibles que pourrait avoir un conflit — si jamais un conflit devait éclater entre nos deux pays — ils ne songent pas seulement à nos armements mais aussi à nos énormes ressources financières qui, dans une guerre de longue durée, pourraient se révéler comme un facteur décisif. » (Lire la suite page 2.)

M^{me} Skoblina se pourvoit en cassation
 Paris, 15 décembre. — M^{me} Skoblina, dite la « Plevitzkaja », condamnée mercredi à 20 ans de travaux forcés par les assises de la Seine, s'est décidée, sur les instances de ses avocats, à se pourvoir en cassation.

EN PALESTINE

Un des chefs du parti modéré curateur de la mosquée d'Omar est assassiné

Jérusalem, 15 décembre. — Le cheikh Malimoud el Anari, curateur de la Mosquée d'Omar, membre du parti modéré, opposé à celui du grand Mufti, a été tué jeudi par un arabe inconnu.
 Il avait déjà été l'objet de trois tentatives d'assassinats.
 Le commandement rebelle vient de publier un manifeste menaçant de mort qui commettrait des délits de droit commun envers les habitants de Palestine.
 En exécution du manifeste, huit Arabes, qui avaient pillé la maison d'un notable, à Jaffa, ont été condamnés à mort.

La répartition des crédits alloués à l'aéronautique

Paris, 15 décembre. — M. Daladier a reçu jeudi matin M. Pomaret. Il a conféré, d'autre part avec MM. Guy La Chambre ; Jacomet, secrétaire général de la Défense nationale ; le général Decan, directeur du cabinet militaire du président du Conseil et les techniciens du ministère de l'Air, de la façon dont doivent être répartis les crédits alloués à l'aéronautique au titre des investissements pour la Défense nationale.

Dans la Légion d'honneur

La promotion des grands chefs de l'armée de l'Air



(Ph. Franco-Press.)
 LE GÉNÉRAL DE DIVISION PUJOL Grand Croix



(Ph. N.Y.T.)
 LE GÉNÉRAL PENNESS inspecteur général de l'aviation de bombardement, promu grand officier



(Ph. Franco-Press.)
 LE GÉNÉRAL DAVET, Commandeur

EN ESPAGNE

Le gouvernement de Barcelone songerait à rétablir la liberté des cultes

Elle n'existait donc pas ? s'étonne le journal du Vatican

Rome, 15 décembre. — « L'Observatore Romano » commente avec une amère ironie la nouvelle de la constitution à Barcelone, d'un commissariat général des cultes.
 Relevant que dans le décret relatif à cette décision, il serait dit qu'il était temps désormais de songer à la liberté des cultes, le journal du Vatican écrit :
 « Ce mot est une révélation, non pas parce qu'il nous apprend quelque chose de nouveau au sujet du manque de liberté qui caractérisait la situation jusqu'à ce jour, mais parce qu'il constitue une précieuse révélation de la part de ceux qui, depuis un an, ne cessent de proclamer que la liberté des cultes était entière dans l'Espagne rouge, même si à Barcelone, il n'y avait qu'une messe dans une chapelle ouverte exclusivement aux Basques. »
 Constatant d'autre part, qu'un journal étranger voit dans la décision du gouvernement de Barcelone une manœuvre de propagande, étant donné que l'on a fait courir le bruit que des négociations avaient été entamées avec le Saint-Siège, en vue d'établir un « modus vivendi ». « L'Observatore Romano » fait justice de ce bruit et conclut :
 « Pour les catholiques, pour les ecclésiastiques, pour l'Eglise, il n'y a eu, jusqu'à présent, qu'un seul, mais terrible « modus vivendi ».
 Le général Franco entoure des plus grands soins les préparatifs de sa prochaine offensive
 Lisbonne, 15 décembre. — Les autorités nationalistes espagnoles entourent des plus grands soins les préparatifs de la prochaine offensive des troupes du général Franco.
 La frontière hispano-portugaise est fermée depuis le 7 décembre.
 Du côté gouvernemental, on signale d'importants mouvements de troupes franquistes. On suppose qu'une double offensive sera déclenchée en Catalogne et en Estramadure.
 Les républicains se préparent à résister. Un des objectifs nationalistes serait les mines d'Almaden.

Nos belles familles françaises

LES PRIX COGNACQ-JAY



M. et M^{me} TRÉCOU de ROCHEVILLE-LE-CANET (Alpes-Maritimes) et la belle progression de leurs dix enfants (prix de 20.000 francs). (Ph. Franco-Press)